

FPR n° C8

DIRECTEUR REGIONAL DE DRAA TAFILALET

FILIERE : Management

FAMILLE METIERS : Responsables des Unités de Gestion Territoriale.

ACTIVITES :

Le Directeur Régional veille à accroître l'efficacité et à améliorer les performances dans les domaines d'action de l'Agence sur l'ensemble des provinces relevant de la région administrative.

MISSIONS :

Le Directeur Régional est chargé :

- D'assurer au niveau déconcentré les missions des directions centrales en charge des domaines d'appui ;
- De piloter au niveau déconcentré la mise en œuvre des activités et missions du métier de la police des eaux et forêts et d'en superviser les opérations ;
- De piloter au niveau déconcentré la mise en œuvre des activités et le suivi des missions de la reforestation, des risques climatiques et environnementaux ;
- De renforcer l'approche participative au niveau régional, en s'appuyant sur les structures provinciales et locales qui hébergent les animateurs forestiers ;
- D'assurer au niveau déconcentré le suivi des missions des directions centrales en charge des Parcs Nationaux, des Aires protégées et de la Protection de la Nature.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Directeur Régional relève directement du Directeur Général de l'ANEF.

Le Directeur Régional supervise les services suivants :

- Le Service administration & finance ;
- Le Service du domaine forestier et de la police des eaux et forêts ;
- Le Service du génie forestier ;
- Le Service de l'Animation et du Partenariat

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Directeur Régional s'appuie sur des directions provinciales et les unités de gestion territoriale créées par décision du Directeur général de l'Agence.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent au minimum à l'échelle 11 ;
- Un diplôme d'Ingénieur d'Etat option « Eaux et Forêts » ;
- Une ancienneté administrative de 6 ans au minimum ;
- Une expérience professionnelle de 4 ans dans un poste de responsabilité de « Chef de Division/Service » au minimum, ou équivalents.

